

PREAMBULE

La TOUPIE BLEUE est une société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, immatriculée au RCS de Fréjus sous le numéro 832 653 000.

Les coordonnées de LA TOUPIE BLEUE sont les suivantes :

Adresse postale :59, Allée du Parc Arundo – App. C23
83600 FREJUS

Adresse électronique : bienvenue@latoupiebleue.com

Site internet : www.latoupiebleue.com (le « Site Internet »)

Comptes officiels :

Facebook : <https://www.facebook.com/latoupiebleue/?ref=bookmarks>

Instagram :

<https://www.instagram.com/latoupiebleue/?hl=fr>

Twitter : https://twitter.com/La_Toupie_Bleue

(les « Réseaux Sociaux »)

Immatriculation ATOUT FRANCE (article L.141-3 du code du tourisme) : IM083170018.

Les notifications auxquelles il sera fait référence dans le cadre des présentes conditions générales de vente devront être faites à LA TOUPIE BLEUE aux adresses (postale ou électronique) indiquées ci-dessus.

LA TOUPIE BLEUE a pour activité la création de voyages touristiques sportifs individuels ou en groupe, au sens de l'article L.211-2 du Code du Tourisme, incluant l'organisation d'itinéraires ainsi que la sélection et la mise en relation des clients (les « Clients ») avec des responsables d'hébergements, de restaurateurs, avec des transporteurs et des encadrants sportifs ou culturels indépendants (les « Agents Locaux »).

Conformément aux exigences de l'article L.211-18 et R.211-26 du Code du Tourisme, LA TOUPIE BLEUE a souscrit auprès de l'entreprise d'assurance ALLIANZ un contrat d'assurance sous le numéro 58691016, couvrant les conséquences de sa responsabilité civile professionnelle, à concurrence d'un montant de 1 000 000 € par an (tous dommages confondus).

Conformément aux exigences de l'article L.211-18 et R.211-35 du Code du Tourisme, LA TOUPIE BLEUE bénéficie d'une garantie financière délivrée par l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme.

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat de prestations, telles qu'elles sont plus amplement décrites ci-dessous (« les Prestations ») et proposées par LA TOUPIE BLEUE aux consommateurs et Clients non professionnels.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion de tout contrat et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

LA TOUPIE BLEUE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente en publiant une nouvelle version sur le Site.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant toute relation contractuelle avec LA TOUPIE BLEUE. La validation de la commande de Prestations par le Client dans les conditions spécifiées ci-dessous vaudra acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

INFORMATION PREALABLE

Toutes les informations contenues sur le Site Internet, sur les comptes officiels de LA TOUPIE BLEUE sur les Réseaux Sociaux, dans la brochure et/ou sur le catalogue de LA TOUPIE BLEUE, dans les fiches descriptives de chaque offre de voyage, dans les devis transmis préalablement au Client ou tout document écrit émanant de LA TOUPIE BLEUE constituent l'information préalable telle que définie aux articles L.211-9, L.211-10, R.211-4 et R.211-5 du Code du Tourisme.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les Prestations offertes par LA TOUPIE BLEUE sont des forfaits touristiques au sens de l'article L.211-2 du Code du Tourisme.

Les caractéristiques principales des Prestations offertes, sont présentées sur le catalogue et/ou la brochure papier de la TOUPIE BLEUE ou en ligne sur le Site Internet sous forme d'offres de voyage ("Offre de Voyage").

Fiche Descriptive

Chaque Offre de Voyage contient une fiche descriptive (« Fiche Descriptive ») détaillant les caractéristiques principales du voyage créé par LA TOUPIE BLEUE (le « Voyage ») telles qu'exigées à l'article R.211-4 du code de tourisme, et notamment :

- le prix total du Voyage et les prestations incluses dans le prix,
- la description de l'itinéraire du circuit le cas échéant,
- les dates de départ, d'arrivée ainsi que celles des éventuelles étapes,
- les caractéristiques et les catégories de transports utilisés pour se rendre aux différentes étapes prévues, et pour les transferts le cas échéant,
- le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil,
- les prestations de restauration proposées,

- les prestations sportives, visites, excursions et les autres activités inclus dans le forfait,
- les prestations sportives, visites, excursions et les autres activités éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix,
- le matériel et équipement sportifs nécessaires afin de participer aux excursions sportives prévues durant le séjour,
- le niveau sportif attendu afin de participer aux excursions sportives en toute sécurité et la nécessité éventuelle de présenter un certificat médical d'aptitude pour lesdites excursions,
- les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement,
- le nombre de participants requis pour permettre la validation du Voyage, le cas échéant,
- la liste des documents que le Client doit fournir et les délais de communication requis,
- toute information spécifique méritant d'être portée à la connaissance du Client concernant chaque Voyage.

Les Fiches Descriptives spécifient également ce qui n'est pas inclus dans l'Offre de Voyage.

Ces informations peuvent être modifiées à tout moment jusqu'à quinze (15) jours avant le jour de départ du Voyage.

Le Client est tenu de prendre connaissance des Fiches Descriptives avant toute réservation. Le choix et l'acceptation de l'Offre de Voyage est de la seule responsabilité du Client.

Exclusions des titres de transport

LA TOUPIE BLEUE ne réalise aucune vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière permettant de se rendre au point de départ du voyage ou de quitter la ville d'arrivée.

Cette prestation n'est donc jamais incluse dans les Offres de Voyage.

Le transport sur le site initial de départ, au jour et à l'heure qui seront indiqués sur la Fiche Descriptive, ainsi que le retour au domicile, pour chaque Offre de Voyage, relève de l'entière responsabilité du Client.

CONCLUSION DU CONTRAT DE VOYAGE

Modalité de la réservation de l'Offre de Voyage

Le Client sélectionne l'Offre de Voyage qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

- soit en sélectionnant l'Offre de voyage sollicitée sur le site marchand de la Toupie Bleue via son interface sécurisée, en cliquant

sur Réserver et en remplissant la fiche d'information apparaissant après cette procédure,

- soit en apposant la mention « bon pour accord » et la signature du Client sur un devis contenant une Offre de Voyage et une Fiche Descriptive qui aura été préalablement adressé au Client par LA TOUPIE BLEUE et en adressant le devis signé à LA TOUPIE BLEUE par courrier postal ou par courrier électronique.

(« Réservation »)

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Conditions préalables à la validation la Réservation

LA TOUPIE BLEUE ne pourra valider la Réservation que si les conditions suivantes sont dûment remplies :

- la communication par le Client à LA TOUPIE BLEUE de l'état civil complet de l'ensemble des participants au Voyage choisi (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, nationalité) (les « Voyageurs »). Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies le concernant et concernant l'ensemble des Voyageurs.
 - la communication d'une adresse de courrier électronique valide qui permettra la communication entre le Client et LA TOUPIE BLEUE pendant toute la phase de conclusion du contrat et jusqu'au terme du Voyage.
 - la transmission, par courrier postal ou par courrier électronique, des documents suivants (le « Dossier du Voyageur ») :
 - la copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité,
 - la copie du visa obtenu le cas échéant,
 - la preuve du respect des conditions sanitaires du pays d'accueil (vaccins),
 - un certificat médical confirmant l'aptitude à exercer les activités sportives qui sont prévues dans l'Offre de Voyage,
 - attestation d'assurance responsabilité civile.
- Il est précisé que suivant le Voyage choisi, une partie de ces documents ne sera pas nécessaire afin d'obtenir la validation de la Réservation mais pourra être demandée dans un délai complémentaire. La liste des documents et les délais de communication sont systématiquement indiqués dans la Fiche Descriptive.
- le versement d'un acompte de 30% du montant total de l'Offre de Voyage (« l'Acompte »), par tout moyen de paiement décrit dans le paragraphe « Moyens de Paiement ».

Validation de la Réservation

LA TOUPIE BLEUE confirme au Client la validation de la Réservation par courrier électronique dans un délai de sept (7) jours à compter de la Réservation.

La vente des Prestations sera considérée comme définitive après l'envoi au Client de la confirmation de la validation de la Réservation par LA TOUPIE BLEUE.

Cette confirmation par LA TOUPIE BLEUE vaut conclusion du contrat de voyage (« Contrat de Voyage »).

LA TOUPIE BLEUE se réserve le droit d'annuler sans indemnité ou de refuser toute Réservation d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou pour tout autre motif sérieux pouvant laisser présumer que la Validation de la Réservation pourrait affecter la bonne exécution des Prestations et/ou le déroulement paisible du Voyage.

Cas particulier du nombre minimum de Voyageurs requis

Il est peut être précisé dans l'Offre de Voyage qu'un nombre minimum de Voyageurs est requis pour confirmer le Voyage.

Si le nombre minimum de Voyageurs est atteint au moment où le Client procède à la Réservation, LA TOUPIE BLEUE pourra valider la Réservation de manière définitive.

Si le nombre minimum de Voyageurs n'est pas atteint au moment de la Réservation, LA TOUPIE BLEUE ne pourra valider la Réservation qu'au moment où le nombre minimal requis sera atteint et au plus tard vingt-et-un (21) jours avant de la date de départ. LA TOUPIE BLEUE informera immédiatement le Client de la Validation de la Réservation.

Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au plus tard vingt-et-un (21) jours avant de la date de départ, la Réservation sera annulée et LA TOUPIE BLEUE en informera le Client par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception dans ce même délai. Les sommes versées au moment de l'annulation seront intégralement remboursées au Client, sans que ce dernier ne puisse prétendre à une quelconque indemnité complémentaire.

Toutefois dans ce dernier cas et afin d'éviter l'annulation du Voyage, LA TOUPIE BLEUE pourra proposer au Client le maintien de sa Réservation en contrepartie d'une majoration du Prix initial. Le surcoût éventuel sera communiqué au Client qui pourra l'accepter ou le refuser dans les conditions qui figurent au paragraphe « Modifications à l'initiative de LA TOUPIE BLEUE ». En cas d'acceptation, ce surcoût fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Nature du Contrat de Voyage

Conformément aux dispositions de l'article L.221-2 du Code de la Consommation, le contrat passé entre LA TOUPIE BLEUE et le Client par le biais du Site internet n'est pas concerné par les dispositions spécifiques aux contrats de vente à distance ou hors établissement.

Le Client accepte l'usage du support électronique comme mode de conclusion de contrat.

Absence de droit de rétractation

En vertu de l'article L.121-20-4 du Code de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

Dès lors, la conclusion du Contrat de Voyage est ferme et définitive, sous réserve des dispositions relatives à l'annulation du contrat exposées ci-dessous.

DOCUMENTS ET INFORMATIONS DE VOYAGE

LA TOUPIE BLEUE fournit au Client, au moins dix (10) jours avant la date prévue pour son départ :

- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de sa représentation locale sur le lieu du Voyage ou, des Agents Locaux ainsi que tout organisme local susceptibles d'aider le Client en cas de difficulté. En tout état de cause, LA TOUPIE BLEUE pourra être contactée, en cas d'urgence, aux adresses figurant en entête.
- Le lieu exact et l'heure précise à laquelle les Voyageurs sont attendus le jour du départ, ainsi que toute précision utile pour le départ.
- Toute précision sur le lieu exact, et les heures d'arrivée.

MODIFICATION DE L'OFFRE DE VOYAGE

Modifications à l'initiative du Client

Les Offres de Voyages ne peuvent subir aucune modification à la demande du Client après la Réservation.

La conclusion du Contrat de Voyage implique par conséquent l'adhésion pleine et entière à l'ensemble des Prestations décrites dans l'Offre de Voyage choisie.

De même, toute Prestation incluse dans l'Offre de Voyage et non consommée ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Modifications à l'initiative de LA TOUPIE BLEUE

Conformément aux exigences de l'article R.211-9, lorsque, avant le départ du Client, LA TOUPIE BLEUE se trouve contrainte d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du Contrat de Voyage (« Modification Substantielle »), le Client en est dûment informé par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception.

Le Client aura la possibilité :

- soit de résilier le Contrat de Voyage et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; le choix de la résiliation doit être communiqué par le Client

à LA TOUPIE BLEUE dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception du courrier informant l'existence d'une Modification Substantielle, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ;

- soit d'accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par LA TOUPIE BLEUE ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées sera alors signé par les parties. Dans ce cas, toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par le Client et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu lui sera restitué dans un délai maximum de quinze (15) jours suivant la date de retour du Voyage.

Est considéré comme une Modification Substantielle :

- une hausse significative du Prix de l'Offre de Voyage, soit une hausse de plus de 10 %,
- la suppression d'un Prestation essentielle du Voyage telle qu'indiquée dans l'Offre de Voyage pour un motif ne relevant pas d'un cas de force majeure.

Le régime des modifications non substantielles est indiqué au paragraphe relatif aux Fiches Descriptives.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

La Fiche Descriptive de chaque Offre de Voyage contient les formalités administratives et sanitaires requises par le ou les pays de transit et de destination. Les informations retranscrites dans la Fiche Descriptive sont fournies par les autorités locales compétentes et peuvent donc être modifiées à tout moment jusqu'au départ.

Il appartient au Client d'accomplir l'intégralité des formalités requises avant le départ et de régler les frais afférents aux différents services concernés et d'en justifier auprès de LA TOUPIE BLEUE avant le départ.

En cas d'incident résultant du manquement par le Client d'effectuer lesdites formalités préalables, y compris l'empêchement pur et simple du Client d'effectuer le Voyage, LA TOUPIE BLEUE ne saurait en aucun cas être tenue responsable.

Aucun remboursement ne pourra alors être effectué par LA TOUPIE BLEUE.

ASSURANCE

Le Client reconnaît et garantit disposer d'une assurance responsabilité civile valide pendant toute la durée du Voyage.

Le Client peut en outre bénéficier d'une assurance annulation collective ou individuelle sur sa demande, souscrite par l'intermédiaire de LA TOUPIE BLEUE auprès de MONDIAL ASSISTANCE. Les conditions générales de prise en charge et de couverture sont communiquées au Client lors de sa demande de bénéficier de l'option.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES À L'EXERCICE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

Dans le cadre de la création des Offres de Voyage, LA TOUPIE BLEUE est amenée à contracter avec des Agents Locaux afin de fournir au Client la possibilité d'exercer des activités ou excursions sportives. Le choix des Agents Locaux est effectué avec la plus grande attention en tenant compte de la réputation et des qualités des Agents Locaux qui doivent systématiquement être qualifiés et autorisés administrativement à encadrer un groupe et à les accompagner dans la pratique de l'activité sportive spécifiée dans l'Offre de Voyage.

Afin d'assurer sa sécurité, le Client s'engage à faire le nécessaire avant le départ afin de s'assurer qu'il est médicalement apte à exercer l'activité sportive spécifiée dans l'Offre de Voyage et à suivre de manière stricte les consignes et instructions des Agents Locaux.

CAS PARTICULIER DES MINEURS

Il est précisé que la participation d'un Voyageur mineur ne peut être validée qu'à la condition que son représentant légal voyage également avec lui.

Tout Voyageur mineur est sous l'entière responsabilité de son représentant légal pendant toute la durée du Voyage.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Prix

LA TOUPIE BLEUE s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'égard des consommateurs et des pratiques commerciales.

Les Prestations sont fournies aux prix en vigueur, figurant sur le catalogue et/ou le Site Internet, au jour de la validation de la Réservation par LA TOUPIE BLEUE. Les prix sont exprimés en euros, HT et TTC (« le Prix »), étant précisé que les activités exercées par les agences de voyages et les organisateurs de circuits touristiques relèvent du champ d'application de la TVA en vertu de l'article 256 du code général des impôts et sont soumises éventuellement, sous certaines conditions, au régime spécifique de l'article 266, 1-a du code général des impôts.

Ces prix sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le site Internet et/ou sur catalogue.

Paiement du prix

Afin de permettre la validation de la Réservation, le Client verse 30% du montant total du Prix lors de la Réservation.

Sauf conditions plus restrictives indiquées dans la Fiche Descriptive de l'Offre de Voyage concernée, le Client devra verser le solde du Prix au plus tard trente (30) jours avant le départ. De même, si la Réservation

est faite moins de trente (30) jours avant le départ, la totalité du Prix devra être réglé lors de la Réservation.

Moyens de paiement

Les moyens de paiement suivants sont acceptés par LA TOUPIE BLEUE :

- Chèque bancaire
- Virement bancaire :
RIB 10096 18162 00020374403 90 EUR
IBAN FR76 1009 6181 6200 0203 7440 390
Domiciliation : CIC FREJUS TASSIGNY
BIC CMCIFRPP

Révision du Prix

Conformément à l'article L.211-12 du code du tourisme, le Prix tel qu'il est indiqué sur la Fiche Descriptive pourra être révisé, tant à la hausse qu'à la baisse, afin de tenir compte des variations significatives intervenues entre le jour de la Réservation et celui du départ :

- du coût des transports, lié notamment au coût du carburant ; dans ce cas, le Prix sera ajusté à la hausse ou à la baisse afin de répercuter de manière exacte la variation de ces coûts par rapport au coût pris en compte lors de l'établissement du Prix apparaissant sur l'Offre de Voyage ;
- des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes ; en cas de modification de l'une et/ou l'autre de ces redevances ou taxes, la variation sera intégralement répercutée sur le Prix apparaissant sur l'Offre de Voyage, conformément aux directives des autorités compétentes en ce domaine ;
- des taux de change appliqués au voyage ou au séjour considéré, étant précisé que la proportion de devises révisables représente 10 % du Prix figurant sur l'Offre de Voyage.

Toutefois, conformément aux dispositions en vigueur, le Prix ne pourra faire l'objet d'aucune majoration au cours des trente jours qui précèdent la date de départ prévu.

Non-paiement du prix dans les délais convenus

Il est expressément convenu entre LA TOUPIE BLEUE et le Client que ce dernier sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité du paiement, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

En cas de non-paiement aux échéances décrites ci-dessus du Prix par le Client, le Contrat de Voyage pourra être résolu au gré de LA TOUPIE BLEUE. A titre de pénalité, LA TOUPIE BLEUE conservera l'Acompte déjà versé et une pénalité suivant les modalités prévues à l'article ANNULATION.

En tout état de cause, LA TOUPIE BLEUE pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts si la résolution du Contrat de Voyage pour défaut de paiement du Client du Prix lui occasionne un préjudice distinct.

Si LA TOUPIE BLEUE fait le choix de ne pas résoudre le Contrat de Voyage pour non-paiement du Prix aux échéances prévues, des pénalités pourront toutefois être appliquées sur le solde du Prix à régler par le Client, à hauteur de 10 %.

DIFFICULTES D'EXECUTION DU CONTRAT DE VOYAGE

Conformément à l'article R.211-11 du Code du Tourisme, lorsque, après le départ du Client, LA TOUPIE BLEUE se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au Contrat représentant un pourcentage non négligeable du Prix, LA TOUPIE BLEUE prendra immédiatement les dispositions suivantes :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par le Client sont de qualité inférieure, LA TOUPIE BLEUE lui remboursera, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par le Client pour des motifs valables, fournir au Client, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties, sauf si le Client a bénéficié d'un titre de transport modifiable gratuitement ou s'il a utilisé un moyen de locomotion personnel.

CESSION DU CONTRAT

En cas d'empêchement du Client, ce dernier dispose de la possibilité de céder son Contrat de Voyage à un tiers (le « Cessionnaire »).

Il doit pour cela informer LA TOUPIE BLEUE de son intention de céder le Contrat de Voyage par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ou par courrier recommandé avec avis de réception au plus tard sept (7) jours avant la date de départ du Voyage.

La cession du Contrat de Voyage ne peut être validée par LA TOUPIE BLEUE qu'à la condition que, dans ces mêmes délais, le Client communique l'identité complète du Cessionnaire, transmette l'ensemble du Dossier du Voyageur concernant le Cessionnaire conformément à ce qui est indiqué sur la Fiche Descriptive et que cette cession n'a pas d'impact sur l'organisation du Voyage.

La validation de la Cession sera effectuée par LA TOUPIE BLEUE dans les plus brefs délais à compter de la réception du Dossier du Voyageur, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception.

ANNULLATION

Annulation du fait de LA TOUPIE BLEUE

LA TOUPIE BLEUE peut être contrainte d'annuler une Offre de Voyage si le nombre de participants est inférieur au nombre minimum requis tel qu'indiqué dans la Fiche Descriptive de chaque Offre de Voyage et dans les conditions figurant au paragraphe « Cas particulier du nombre minimum de Voyageurs requis ».

En outre, LA TOUPIE BLEUE peut être contraint d'annuler une Offre de Voyage si l'agent réceptif devant assurer l'encadrement et la sécurité des Clients pendant le Voyage est dans l'incapacité, médicalement constatée, de le faire ; dans ce cas, il en informera le Client par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard huit (8) jours avant la date prévue de départ.

LA TOUPIE BLEUE pourra proposer au Client un Voyage de substitution aux prestations équivalentes, que le Client sera libre de refuser.

En cas d'annulation et de refus par le Client d'accepter le Voyage de Substitution proposé, LA TOUPIE BLEUE procédera au remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées par le Client ; le Client recevra, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Annulation du fait du Client

Toute demande d'annulation du Voyage après la Conclusion du Contrat de Voyage devra être communiquée à LA TOUPIE BLEUE par tout moyen permettant d'en accuser réception ou par courrier recommandé avec accusé de réception.

De même, le Voyage sera considéré comme annulé du fait du Client si ce dernier ou tout autre participant au Voyage n'est pas présent sur le lieu exact et à l'heure précise à laquelle les participants au Voyage sont attendus le jour du départ tel que cela figure dans la Fiche Descriptive.

L'annulation entraînera le remboursement éventuel des sommes versées par le Client suivant les conditions et modalités prévue par l'assurance.

En outre, l'annulation entraînera l'application de pénalités minimum suivantes :

- annulation plus de 90 jours avant le départ : aucune pénalité (remboursement intégral des sommes versées),
- annulation entre 90 et 61 jours avant le départ : 50% du montant du Voyage,
- annulation entre 60 et 31 jours avant le départ : 75% du montant du Voyage,
- annulation moins de 30 jours avant le départ : 100% du montant du Voyage,
- annulation moins d'une semaine avant le départ : 120% du prix des prestations terrestres hors assurances par personne.

Pour l'application de la présente clause, la date prise en compte sera celle de la réception par le Client du courrier l'informant de son intention d'annuler le Contrat de Voyage.

Dans tous les cas, si LA TOUPIE BLEUE a été contrainte de régler des prestations auprès des Agents Locaux, ces montants ne pourront être remboursés par LA TOUPIE BLEUE.

Toutefois, en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'article R.211-4 13^{ème} alinéa du Code de Tourisme par LA TOUPIE BLEUE, le Client dispose d'un droit de résilier le Contrat de Voyage et d'obtenir le remboursement des sommes versées sans pénalité.

RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE – GARANTIE

Conformément à l'article L.211-17 du Code du tourisme, LA TOUPIE BLEUE est responsable de plein droit à l'égard du Client de la bonne exécution des obligations résultant du Contrat de Voyage, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjuger de son droit de recours contre ceux-ci.

Toutefois, LA TOUPIE BLEUE ne saurait être responsable de tous préjudices corporels, moral ou matériels dans les cas suivants :

- si l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est imputable au Client, notamment si les consignes et instructions données par LA TOUPIE BLEUE ou par les Agents Locaux ne sont pas dûment respectées,
- si l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est due au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des Prestations prévues au Contrat,
- si l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est due à un cas de force majeure, incluant notamment mais non limitativement tous aléas climatiques de circonstances impérieuses, tous événements politiques majeurs, ou toute décision administrative impliquant la sécurité des voyageurs. LA TOUPIE BLEUE constatant l'événement devra sans délai informer le Client de son impossibilité à exécuter sa Prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard. L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de ses obligations, LA TOUPIE BLEUE fera tous ses efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de ses obligations contractuelles. A cet effet, LA TOUPIE BLEUE avertira le Client de la reprise de son obligation par tout moyen permettant d'en accuser réception. Si l'empêchement est

définitif, le Contrat de Voyage sera purement et simplement résolu.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

LA TOUPIE BLEUE détient les droits de propriété intellectuelle afférents aux Prestations et Offres de Voyage qu'il crée et qu'il propose. Tous les supports utilisés pour l'offre des Prestations, qu'ils soient sous forme papier, numérique, orale, sont sa propriété exclusive.

Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser lesdits supports aux tiers sans le consentement exprès et par écrit de LA TOUPIE BLEUE.

La marque de LA TOUPIE BLEUE, ainsi que l'ensemble des marques figuratives ou non et plus généralement toutes les autres marques, illustrations, images et logotypes figurant sur les supports utilisés par LA TOUPIE BLEUE, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété exclusive de LA TOUPIE BLEUE.

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images et logotypes, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable de LA TOUPIE BLEUE, est strictement interdite. Il en est de même de toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, symbole, logotype et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il en est de même pour tout droit d'auteur, dessin, modèle et brevet qui sont la propriété de LA TOUPIE BLEUE.

IMAGE

Le Client est informé que des photos et vidéos peuvent être prises pendant le Voyage à l'initiative et pour le compte de LA TOUPIE BLEUE.

L'acceptation des Conditions Générales de Vente par le Client vaut, à défaut d'une information contraire écrite transmise à LA TOUPIE BLEUE par tout moyen permettant d'en accuser réception, autorisation de reproduction, de représentation et de diffusion à des fins de promotion et de publicité desdites photographies et vidéos sur le site internet de LA TOUPIE BLEUE et sur tous supports de communication via les réseaux sociaux, à savoir tous les comptes créés en vue de communiquer sur Facebook, Twitter, Instagram ou tout autre réseau social existant ou avenir du choix de LA TOUPIE BLEUE.

Ces droits sont accordés à LA TOUPIE BLEUE à titre gratuit et pour une durée de 10 années.

DROIT APPLICABLE – LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre LA TOUPIE BLEUE et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

LITIGES

Toute difficulté née de l'exécution, de l'interprétation ou de la cessation des présentes Conditions Générales de vente et des Contrat de Voyage qui en découlent, ou plus généralement de la relation commerciale entre LA TOUPIE BLEUE et le Client, non résolue à l'amiable, sera soumise aux juridictions compétentes dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il a la faculté de recourir à une médiation conventionnelle, notamment sous l'égide de la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation, dans les conditions prévues dans le Code de la consommation, ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies par le Vendeur bénéficient de la protection de la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978. En particulier, les informations transmises lors de la Réservation et de la conclusion du Contrat de Voyage pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès, de rectification, d'opposition à communication et de suppression par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à LA TOUPIE BLEUE à l'adresse figurant en préambule. Le Client accepte que LA TOUPIE BLEUE utilise les informations le concernant pour la promotion de ses Prestations sauf opposition du Client adressé à LA TOUPIE BLEUE par tout moyen permettant d'en accuser réception.